

Extrait du site UGTG.org

url :   <http://ugtg.org/spip.php?article32>

Pourquoi & comment adh rer   L'UGTG ?

- La Centrale UGTG - Adh rez   l'UGTG ! -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : dimanche 18 mai 2008

Mis   jour le : jeudi 6 novembre 2008

UGTG.org

L'U.G.T.G., l'Union G n rale des Travailleurs de Guadeloupe, est une Centrale Syndicale regroupant les travailleurs de Guadeloupe, sans distinction de race, de nationalit , d'opinion politique, philosophique, religieuse, unis par la volont  de d fendre leurs int r ts mat riels et moraux.

L'U.G.T.G. est une Organisation de Classe et de Masse convaincue de la n cessit  de transformer les rapports sociaux aux fins d'une soci t  plus juste, assurant ainsi   chaque homme son droit au travail,   la sant ,   l' ducation,   la culture,   la vie.

I - POURQUOI ADHERER ?

Adh rer   l'UGTG c'est dire non   l'individualisme.

C'est dire non   ces travailleurs qui de fa on isol e vont voir le patron, le sup rieur hi rarchique, le cadre pour r gler "leurs" probl me.

C'est dire non au militant syndical qui va seul n goci  avec le cadre ou le patron.

Les cinq doigts du logo mis ensemble constituent le symbole de l'unit  : ce qu'un seul doigt ne peut faire, rassembl  avec les quatre autres, ils constituent notre poing, une arme qui permet de se d fendre et de frapper seul.

AN NOU SANBL   EV  SENDIKA UGTG POU D FANN DWA AN NOU.

AYEN PA R ED S  ZY  KI LACH.

Travay  k  ganny  !

II - COMMENT ADHERER ?

1. Dans une entreprise priv e

1. Le d l gu  syndical (DS)

Le d l gu  syndical d'une entreprise est d sign  par le syndicat professionnel concern .

2. Les  lus du comit  d'entreprise (CE)

Les repr sentants des salari s au CE sont inform s et consult s sur les d cisions relatives   la marche g n rale de l'entreprise et de son  volution, les salaires, la dur e et les conditions de travail, la formation et l' galit  professionnelle.

3. Le d l gu  du personnel (DP)

Le d l gu  du personnel est  lu par les salari s. Il vous rencontre r guli rement sur votre

Pourquoi & comment adhérer à L'UGTG ?

poste de travail et vous défend au quotidien. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, les élus des CE et les DP sont regroupés en une seule instance (on parle alors de déléguation unique).

4. L'élus du CHSCT

L'élus du CHSCT (comité hygiène sécurité et conditions de travail) agit sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail du salarié.

2. Dans le public (Fonction publique - Etablissements publics - Entreprises publiques...)

1. Le secrétaire de section

Le secrétaire de section syndicale est, dans la fonction publique, l'homologue du délégué syndical dans le privé.

2. L'élus en commission paritaire ou d'établissement